

Île Bourbon : cultures, nouveau pont de débarquement, travaux
Le 10 février 1769 - Bellecombe et Crémont au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/3/13

Au quartier de St Denis Isle de Bourbon, le 10 février 1769
MM. de Bellecombe et Crémont

Monseigneur,

Grains.

Nous ne pouvons que vous rendre un compte avantageux des progrès de la culture dans cette colonie depuis l'arrivée des administrateurs du Roi. Vous nous aviez si fortement recommandé cet objet important, que nous nous sommes empressés dans toutes nos tournées à y exhorter puissamment nos créoles : la promesse que tous les grains qui pourraient rester à la charge du colon, faute de consommateur, seraient achetés à un prix raisonnable pour le compte de Sa Majesté, a été un merveilleux encouragement. Autorisés par le Mémoire du Roi qui sert d'instruction aux administrateurs, à faire cette promesse, nous n'avons pas manqué de la réitérer, et l'habitant y a parfaitement répondu en se livrant avec le plus grand zèle surtout à la culture du blé. La récolte de 1768 a été d'environ trois millions de livres, c'est-à-dire qu'elle a excédé de plus de 800 milliers les plus abondantes récoltes qui aient jamais été faites sous l'ancienne administration. Celle des autres grains n'a pas été, à beaucoup près, aussi considérable parce qu'on s'y est moins attaché ; c'est ce que vous fera connaître l'état général des grains reçus pendant l'année 1768, que nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint.

Il vous fera connaître en même temps, Monseigneur, que si la quantité de lettres de change tirées de cette île pour grains vous a paru considérable, c'est une bonne preuve des progrès de la culture.

Si le même encouragement auquel nous devons ces progrès, Monseigneur, continue de subsister, nous verrons la culture augmenter sensiblement tous les ans, et nous espérons que cette île sera en état de faire subsister nos escadres en temps de guerre. Mais il est indispensable que la recette des grains, surtout des blés, riz et maïs, soit générale, car, si elle n'avait lieu que pour la consommation seulement, il est indubitable que leur culture sera négligée considérablement et qu'on se livrera uniquement à celle du café comme la denrée la plus sûre, la plus profitable et dont la recette ne souffrira jamais aucune variation ; d'ailleurs, quel embarras et quelle difficulté si les grains du cultivateur ne sont reçus qu'en partie, pour opérer cette recette, de manière qu'elle n'excite aucune plainte, et comment même la faire équitablement ?

Nous avons déjà eu l'honneur de vous représenter, Monseigneur, que cette colonie 1° n'avait aucun port, 2° que son sol ne lui fournissait aucun objet de commerce avec l'étranger dans l'Inde, 3° qu'elle n'avait aucune sorte de débouché pour ses grains. Ce sont ces trois considérations principales qui ont déterminé et forcé constamment la Compagnie à recevoir tous les grains des cultivateurs, telles abondantes que fussent les récoltes, et quand elle a voulu, par économie, n'en prendre qu'une partie, ce qu'elle n'a tenté qu'une seule fois, elle n'a pas tardé à s'apercevoir qu'elle réduisait pour ainsi dire à la mendicité les deux tiers de cette colonie qui ne sont que peuple, et elle a éprouvé des disettes qui l'ont réduite à la triste extrémité de recourir à l'étranger. Pardonnez-nous, Monseigneur, de revenir souvent sur cet objet, mais il est si intéressant pour cette pauvre colonie que nous ne pouvons ne pas vous le rappeler avec instance dans notre lettre principale.

Travaux

Nos travaux pendant l'année 1768 se sont réduits à la construction en pierre de taille, d'un pont de débarquement à St Denis, qui était indispensable depuis que celui en bois construit par M. de La Bourdonnais avait été entièrement emporté par le dernier ouragan. Ce pont est entièrement fini. C'est un ouvrage très solide et qui ne sera pas sujet aux mêmes réparations qu'exigeait très fréquemment un pont en bois. La mer ici est toujours très grosse par les fortes brises qui règnent continuellement. Les chaloupes, canots et pirogues étaient souvent endommagées et avaient besoin de continuelles réparations. La difficulté de l'embarcadère faisait employer une grande quantité de journées de Noirs. Les petits bâtiments ne pouvaient d'ailleurs approcher de l'ancien pont pour charger et décharger les effets, ce qui rendait les voyages de chaloupes et canots plus fréquents et retardait beaucoup les opérations. Les Noirs matelots étaient en outre souvent blessés et il ne se passait pas d'année qu'il n'y eut quelques-uns de noyés. Tous ces inconvénients ne subsistent plus aujourd'hui, depuis que le nouveau pont est construit. Il épargnera par la suite beaucoup de dépense au Roi, ménagera nos embarcations, assurera la vie des hommes et invitera désormais les bâtiments qui en étaient auparavant détournés à venir mouiller au chef-lieu.

La partie du Gouvernement qui a été cédée par M. de Bellecombe pour servir de Palais de justice, de Greffe et de Trésor, est entièrement réparée : le nouveau Conseil ainsi que le greffier en chef et le caissier du Roi sont en possession des bâtiments qui leur ont été destinés et y remplissent chacun, depuis quelque temps, leurs fonctions.

L'Ordonnateur a fait réparer dans chaque quartier les magasins qui en avaient le plus pressant besoin, il n'en a d'ailleurs fait construire aucun, et s'en est tenu à l'entretien des anciens bâtiments. Il n'a été fait non plus, aucun ouvrage relatif aux fortifications et à l'artillerie et aux bâtiments militaires : faute de matériaux et d'ouvriers ; les fonds d'ailleurs manquaient, et de plus, la dépense pour ces objets étant très considérable, M. de Bellecombe s'est déterminé, Monseigneur, à ne rien entreprendre que les intentions de Sa Majesté et vos ordres ne nous soient parvenus sur les projets de dépense que nous avons eu l'honneur de vous adresser l'année dernière.

Logement des officiers de la Légion

Il n'a pas été possible aux officiers de la Légion de se procurer un logement, même en payant chez l'habitant. La plupart des maisons du chef-lieu ne sont que des cases en bois fort peu considérables, et qui ne peuvent qu'à grand peine loger le propriétaire et sa famille. Ces maisons qui ne forment point de rue, mais qui sont éparpillées çà et là dans le quartier, sont à une telle distance les unes des autres qu'il y avait des officiers logés à un grand quart de lieue du Gouvernement et des bâtiments qui servent de casernes. Sur les représentations faites à ce sujet par les officiers à M. le Commandant, l'Ordonnateur, autorisé par M. Poivre, a fait l'achat d'une maison située au milieu de quartier pour la somme de 15.000 livres, laquelle peut loger dix officiers ; par ce moyen ils seront réunis dans un seul et même endroit. Ce qui leur est accordé par le Roi pour leur logement est retenu. Cette dépense était absolument indispensable.

Nous attendons avec bien de l'impatience M. le Ch. Desroches qui doit nous porter vos réponses à nos dépêches de l'année dernière et à nos projets de dépense. Quand une fois elles nous seront parvenues et que nous saurons avec certitude les fonds et les moyens qui nous seront accordés par Sa Majesté, nous commencerons à opérer d'après un plan fixe que nous suivrons invariablement. Il nous tarde bien de le connaître, car nous sommes demeurés jusqu'à présent incertains de ce que nous avons à faire, et pour le bien du service du Roi, et pour celui de la colonie dont l'administration nous est confiée.

Nous sommes avec un profond respect,

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Bellecombe

Crémont

* * *